

## COMMUNE DE LABLACHERE

Séance du 17 Octobre 2023

### Nombre de membres

- Afférents au C.M. : 19
- En exercice : 19
- Nombre de présents : 15
- Nombre de votants : 16
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 1

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à 19 h 00, les membres du conseil municipal de la commune de Lablachère se sont réunis salle des expositions, mairie de Lablachère en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire Monsieur Jean-Pierre LAPORTE conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Présents : LAPORTE Jean-Pierre, CARRIER Martine, HALEGOUET Roger, POUGET-TIRION Dominique, FREMON Lysiane, MORSELLI Daniel, BERRES Thierry, DJIANN Nicole, MARCHAL Yannick, PREVOST Stéphanie, REYNAUD Danièle, SAUTEL Jean-Luc, THERAUBE Grégory, MARCY Régine, LARCHER Corinne,

Absents : MOZZATTI Albert, BOISSIN Éric, CHARTIN Alain

Excusée : QUERE Brigitte

Procuration : QUERE Brigitte donne procuration à POUGET-TIRION Dominique

Mme DJIANN Nicole a été élue secrétaire de séance.

### **Objet : Tarif d'occupation de la salle d'exposition de la mairie- n° 2023101703**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir le tarif de la salle des expositions de la Mairie de Lablachère.

Le maire propose les nouveaux tarifs prévus à partir de la date d'affichage de cette délibération :

### **POUR LES ARTISTES SOUHAITANT EXPOSER :**

- 1 jour en semaine : 10€
- 2 jours en semaine : 20€
- Forfait 3 jours (exposition vendredi, samedi et dimanche) : 30€
- 9 jours : 60€
- 16 jours (dont 3 week-ends) : 90€
- 23 jours (dont 4 week-ends) : 120€

Une caution, en chèque, de 300€ sera demandée à la réservation.

Ce chèque sera restitué si aucune dégradation ou défaut de nettoyage n'a été constaté.

Dans le cas contraire la caution sera encaissée en totalité par le comptable public. Après retenue, en fonction des dégâts commis, le solde sera reversé par virement bancaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 15 voix pour et 1 abstention (LARCHER Corinne),

- Approuve les tarifs proposés ci-dessus

Fait et délibéré en séance  
Le Maire,  
Jean-Pierre LAPORTE



Date de la convocation  
Le 12 octobre 2023

Objet de la délibération

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture

Et publication ou  
notification du